

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex
Tél : 03 88 20 01 70 - Fax : 03 88 20 39 87
communication@mundolsheim.fr

CIR. n° T 2025 55

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4,

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

CONSIDERANT l'organisation d'une fête des voisins dans la rue d'Alsace à Mundolsheim,

a r r ê t e

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement le samedi 30 août 2025 de 11h30 à 17h30 comme suit :

RUE D'ALSACE

Ajouter Réglementation 2.02.04. :

RUES ET PLACES INTERDITES A LA CIRCULATION DE TOUS LES VEHICULES

- Au droit et pour la durée de la manifestation
- Sauf véhicules d'urgence et de secours

Ajouter Réglementation 4.03.05. :

VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE « GENANT »

- Au droit et pour la durée de la manifestation ;

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par l'organisateur de la manifestation.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, Service circulation,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Madame Anne-Laure Véjux – 8 rue d'Alsace – 67450 MUNDOLSHEIM
- Affichée sur le site internet de la commune le 30/07/2025

Fait à Mundolsheim, le 28 juillet 2025

Pour le maire et par délégation

Annick MARTZ-KOERNER



Adjointe au Maire

